

2^{ème} réunion du CA de l'ANAP

Paris - Le conseil d'administration de l'ANAP s'est réuni ce jour dans les locaux de la Direction générale de l'action sociale. Il a adopté le programme de travail et le budget de l'agence.

Les membres du conseil d'administration de l'ANAP, réunis sous la présidence de Philippe Ritter, ont approuvé le programme de travail présenté par le directeur général de l'agence, Christian Anastasy.

L'ANAP a choisi de concentrer son action autour de 6 axes de travail, **6 leviers de la performance** :

- Transformer de façon globale les établissements en les accompagnant dans la mise en œuvre de projets de performance
- Améliorer la performance des grandes fonctions des établissements
- Développer des parcours de prises en charge innovants et adapter l'offre territoriale sanitaire et médico-sociale
- Améliorer la gestion des ressources humaines, développer les compétences des acteurs du système de santé, améliorer les conditions de travail et favoriser l'engagement des professionnels
- Optimiser les investissements des établissements pour garantir l'impact futur de chaque dépense
- Promouvoir la culture et les outils de la performance auprès des établissements et des Agences régionales de santé (ARS).

Ces leviers trouveront une traduction opérationnelle dans la mise en œuvre de projets concrets. En 2010, conformément aux souhaits du ministre Roselyne Bachelot-Narquin, le conseil d'administration de l'ANAP s'est fixé comme objectif d'initier et de mettre en œuvre les dix projets suivants qui concourent à la mise en œuvre de la loi HPST :

- Mettre en œuvre des projets performance dans 50 établissements de santé
- Déployer des organisations performantes en chirurgie
- Développer une gamme d'outils performance capitalisant les meilleures pratiques du terrain
- Accompagner un territoire de santé pour créer un « modèle » de parcours des personnes et de recomposition de l'offre de soins
- Appuyer la mobilité des professionnels et développer la gestion des ressources humaines
- Aider les établissements à définir un plan de gestion patrimoniale pluriannuel
- Accompagner les directions des établissements dans la réussite de leurs projets SI
- Améliorer la performance de 100 pôles en accompagnant leurs managers
- Constituer, en lien avec les ARS, un observatoire national de la performance basé sur l'ensemble des données des établissements
- Développer le pilotage de la performance dans le secteur médico-social

Un budget de 36,3 millions d'euros en 2010 :

Le conseil d'administration a également approuvé le budget : en 2010, l'ANAP disposera de 36,3 millions d'euros. Le CA a par ailleurs été informé de l'organisation interne de l'ANAP qui comprend aujourd'hui 60 collaborateurs et s'étoffera pour atteindre 80 professionnels en 2010. Par ailleurs, comme prévu dans la convention constitutive, le conseil scientifique et d'orientation de l'ANAP a été formé et s'est réuni pour la première fois jeudi 10 décembre 2009. Daniel Moinard, ancien directeur général du CHU de Toulouse, a été élu président à l'unanimité.

ANAP - Anne Cassaing
Tél : 01.48.56.72.69 - Portable : 06.26.83.62.25
communication@anap.fr
www.anap.fr